

Association Française des industries des produits de construction

Comité Stratégique de Filière « Industries pour la Construction »

Plan de Relance

Plan de rénovation énergétique des bâtiments – niveau BBC à 2030

Introduction : Le CSF Industries pour la construction a proposé une liste de propositions en faveur de la reprise et de la relance le 17 avril dernier¹, et les 5 mesures suivantes viennent détailler le plan de rénovation énergétique des bâtiments qui pourrait être lancé rapidement, notamment par des mesures immédiates qui préparent des actions plus structurantes à fort effet levier pour la relance autour de « la rénovation globale et performante », et la résilience de notre économie.

Mesure 1 : dynamisation court terme et structuration dans le temps de la rénovation énergétique performante des logements (Programme PREP)

Objectifs :

- Redynamiser à très court le marché de la rénovation énergétique des logements
- Passer de la rénovation par lot séparé à la rénovation globale performante niveau BBC
- Flécher les aides disponibles sur la rénovation globale BBC et mobiliser les outils de financement publics et privés sur des ménages selon les déciles
- Développer des réseaux de compétences locaux tournés vers la rénovation globale (distribution, artisan)
- Réaliser ce plan d'ici 2030 avec la combinaison « obligation – incitation – financement – soutien aux plus précaires »

Outils de reprise immédiats pour la dynamisation du marché de la rénovation globale :

- Lancer la « Rénovation globale BBC 100% financé et aidé » à destination des ménages au plus faible revenu (3 premiers déciles) dans la préfiguration PREP (3 tiers de confiance + formation et qualification adapté pour un niveau de qualité ambitieux – RGE PREP)
- Réouverture du CITE jusque fin 2021 sans conditions de revenus
- Coup de pouce Cee rénovation globale niveau bbc
- Bonus sur les droits de mutation en cas de changement de classe vers A/B

¹ Maintenir le cap d'une transition écologique et solidaire pour surmonter le choc de la crise sanitaire et relancer l'investissement durable.

Outils de relance pour la structuration de la filière :

- Généralisation de PREP² sur le territoire national pour aborder une approche « quartier pavillonnaire » donc en faveur de rurbanisation/ concentration
- Fléchage des fonds européens avec effet de levier recherché avec l'épargne privée
- Concentrer progressivement à partir de la 5eme période le dispositif Cee sur les rénovations globales BBC
- Intégrer l'autoproduction-autoconsommation pour les nouveaux usages électriques (éco mobilité, confort et sécurité numérique dans l'habitat) dans les dispositifs incitatifs (bouquets de travaux PREP)
- Elaboration du chèque « travaux » en coordination avec la relance Green Deal au niveau européen
-

Impacts économiques, écologiques et sociaux immédiats et sur le moyen/ long terme :

- Décarbonation des usages dans le secteur : + de 2/3 des émissions CO2 viennent de la phase d'exploitation des logements, c'est l'axe prioritaire pour décarboner le secteur
- -93 000 emplois équivalent temps plein (ETP) nets créés sur la période 2020-2030
- 34 000 ETP nets créés sur le long terme,
- Le scénario BBC implique un investissement total de près de 135 milliards d'euros, dont plus de la moitié issue du secteur privé (voir Mesure détaillée sur la Mobilisation de l'épargne privée).
- L'investissement public nécessaire est de 63 milliards d'euros, soit 3,2 milliards d'euros par an en moyenne sur la période 2020-2040.
- L'investissement public est intégralement récupéré dès 2047 soit un temps de retour sur investissement de 27 ans pour l'Etat, en y ajoutant les effets indirects de type TVA, optimisation des comptes sociaux, confort et bien être, santé publique.

Mesure 2 : Déploiement du Programme Efficacité Energétique Campus 2030

Objectif : Rénovation des 16 000 000 m2 des campus universitaires dans le cadre du PEEC2030 (plan efficacité énergétique Campus)

Lancement du Pilote dès T3 2020 :

- 580 000 m2, échantillon de 10 % du parc total
- Investissement total : 860 milliards d'euros (ingénierie – innovation – travaux)
- Bilan sur 25 ans :
 - 420 millions d'euros économisés
 - 1300 GWh d'énergie (- 50 %)
 - 230 000 t CO2 économisés (- 60%)

Le Pilote peut se réaliser sur une année en recourant à des procédures de type « conception construction » et avec un prix plancher pour que l'innovation globale permette une réduction des coûts et assurent une « répliquabilité » ainsi que l'investissement dans des outils de production localisés, et ces derniers pourront bénéficier à la rénovation d'autres bâtiments publics à échantillonner

² Déploiement en cours sur la Métropole du Grand Paris et la Région Grand Est

Mesure 3 : Etablissements de Santé

« Les bâtiments de santé comprennent les hôpitaux publics et privés. Leur consommation énergétique totale est estimée à environ 27 TWh, soit 235 kWh/m²³ : leur consommation énergétique est importante du fait d'un nombre important d'appareils énergivores utilisés, mais également des conditions de chauffage (température moyenne de 23°). Par conséquent, c'est l'électricité qui est l'énergie la plus utilisée. »

Réduire la consommation énergétique de ces bâtiments, renforcer leur sécurité numérique et imposer un niveau d'exigence de cybersécurité, font partie des priorités nationales pour les mois et années qui viennent.

Mesure 4 : Locaux d'enseignement : écoles, collèges, lycées

Ce sont donc environ **157 million m2 scolaires** qui pourraient bénéficier des solutions de rénovation en général et de systèmes de management de l'énergie compte tenu du caractère intermittent des usages⁴ afin d'offrir une combinaison optimale entre isolation, gestion active, intégration des Enr.

Ces combinaisons de solutions avec des équilibres variables selon l'intermittence et l'usage final peuvent contribuer à **réduire de 50% en moyenne la consommation énergétique dans les établissements scolaires**. Elles répondent par ailleurs parfaitement aux préconisations introduites par le décret tertiaire :

- Retour sur investissement inférieur à 10 ans ; avec un **retour sur investissement allant de 5 à 7 ans** ;
- Coût inférieur à 200€/m² ; En effet, on estime la facture énergétique annuelle **d'un lycée à 187 000€⁵ et sa superficie à 18200 m²⁶ (dont 12134 m² de surface utile)**. Une économie de 50% de cette facture peut atteindre annuellement 80000€ pour un lycée.

Mesure 5 : Conserver les ambitions nationales pour des réglementations ambitieuses en matière de rénovation et de construction neuve

Sur les bâtiments existants, le décret relatif à la rénovation des bâtiments tertiaires publics et privés > 1000 m² est entré en vigueur en octobre 2019. C'est une première étape importante, et il faut conserver le processus de co-construction avec les parties prenantes, car ce sera un gage de sécurité pour les investisseurs privés.

Sur la RE2020 : le cap doit être maintenu et dans l'attente la RT2012 doit être renforcée d'ici l'adoption définitive

Pendant cette période de transition qui retarde les travaux nécessaires à l'élaboration de la RE2020, il faut continuer d'appliquer la RT 2012, en anticipant dès à présent une évolution d'ores et déjà ancrée dans les objectifs de la RE2020 et ayant fait l'objet d'un communiqué de presse de l'Etat en ce sens mi-janvier 2020 : abaisser le seuil maximal de besoins en énergie Bbiomax pour renforcer la sobriété des bâtiments. Cette application anticipée sur cet aspect faisant consensus, permettrait de donner un temps d'adaptation aux filières et mettre ainsi à profit cette période transitoire. Ce Bbiomax pourra être adapté à la compacité du bâtiment (renforcement nécessaire pour les bâtiments compacts et de taille importante).

³ Source : Stratégie de rénovation 2020

⁴ Voir les conclusions du programme Homes – reprise dans les rapports de l'OPECST depuis 2014

⁵ Source : Consommation de fluides des lycées publics de la Région Rhône-Alpes Synthèse - Année 2012

⁶ idem

Par cohérence et parallélisme des processus, la dérogation de consommation accordée aux bâtiments collectifs ne doit pas être prorogée et doit s'arrêter comme prévu au 31 décembre 2020. Ces 2 mesures, réglementairement faciles à mettre en place, seraient la contrepartie d'une application décalée de la RE2020, tout en répondant aux demandes sociétales.